

Un budget axé sur le bien-être collectif

Mémoire d'Attac Québec



Présenté à M. Éric Girard,
Ministre des Finances du gouvernement provincial,
dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2025-2026

13 février 2026

Table des matières

Présentation d'Attac Québec :	3
Résumé des recommandations	4
1. État des lieux : les inégalités socio-économiques mettent en péril le modèle québécois	7
2. Augmenter le revenu de l'État par une fiscalité plus juste	8
3. Renforcer le filet social	12
La santé	12
L'éducation : pour un système pleinement financé et réellement égalitaire	13
Les transports	15
Conclusion	16

Présentation d'Attac Québec :

Fondée en France en 1998, l'Action citoyenne pour la justice fiscale, sociale et écologique (à l'origine Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens, ATTAC) est active dans une trentaine de pays à travers le monde. Elle a fêté l'an dernier ses 25 ans au Québec. Née de la volonté de rétablir un contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions, **Attac Québec mène des actions variées visant la reconquête, par les citoyennes et les citoyens, du pouvoir démesuré que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et écologique.** Attac est un mouvement citoyen international décentralisé : les différentes associations nationales partagent une plateforme commune et peuvent coordonner leurs actions, mais elles sont autonomes.

Les champs d'action principaux d'Attac Québec sont : la justice fiscale et la taxation des transactions financières, la lutte contre les paradis fiscaux, la mobilisation contre les accords de libre-échange qui contribuent à affaiblir la démocratie, la défense des services publics et la lutte pour la justice climatique.

Résumé des recommandations

En 2026, le Québec va mal. Peu importe l'axe que nous examinons, l'État a failli. La première section de ce mémoire fait l'état des lieux quant aux inégalités socio-économiques criantes que l'on connaît actuellement au Québec. Afin de répondre à ces inégalités, tandis que les crises se succèdent à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, Attac recommande de changer totalement notre façon de penser le budget québécois. **L'équilibre budgétaire doit être atteint en allant chercher l'argent là où il est plutôt que par des coupes budgétaires qui affaiblissent le filet social. Il s'agit là d'un changement de paradigme essentiel mais difficile.** La deuxième section, *Augmenter les revenus de l'État par une fiscalité plus juste*, met donc de l'avant des outils concrets qui permettront au gouvernement d'aller dans cette direction. Puis, la troisième section présente le minimum de filet social que le budget 2026-2027 devrait garantir. Il s'agit d'un filet social qui bénéficiera à tous et à toutes. Plutôt que de couper dans des services essentiels, nous proposons donc de financer notre filet social, notre éducation, notre transition socio-écologique avec l'argent qui existe déjà, dans les poches des élites financières qui ne paient pas leur juste part d'impôt. **Ensemble, donnons-nous les moyens de nos ambitions. Pour un Québec plus juste, plus sain et plus vert.**

Pour ce faire, Attac Québec émet les 18 recommandations suivantes qui sont détaillées dans les pages suivantes :

Augmenter les revenus de l'état par une fiscalité plus juste

Recommandation #1 : Améliorer la progressivité de l'impôt

Recommandation #2 : Taxer la fortune et les successions et non pas seulement les revenus

Recommandation #3 : Réduire les crédits d'impôt qui profitent surtout aux classes aisées

Recommandation #4 : Augmenter les taxes sur les grandes entreprises

Recommandation #5 : Taxer les activités financières

Recommandation #6 : Réduire l'évasion fiscale et le recours aux paradis fiscaux

Réduire les inégalités socio-économiques

Recommandation #7 : Adopter une fiscalité plus **équitable** et exiger une plus grande contribution financière **de la classe plus aisée**.

Recommandation #8 : S'attaquer à la réduction des inégalités de **patrimoine**.

Recommandation #9 : **Cesser les coupes** dans les services publics et **renoncer à leur privatisation**.

Recommandation #10 : Augmenter le **financement aux organismes de défense des droits**

Soigner la population

Recommandation #11 : Investir en **santé préventive** ainsi qu'investir auprès des **organismes communautaires** soutenant les Québécois et Québécoises au niveau des déterminants sociaux de la santé¹ afin de réduire les coûts de santé curative

Recommandation #12 : **Consulter** réellement les acteurs et les actrices du système de santé, en incluant les usagers et usagères, plutôt que de gouverner par le biais de lois adoptées sous bâillon.

Recommandation #13 : Intégrer les éléments tombant hors des services couverts par la RAMQ comme par exemple de nombreux **médicaments ou la santé mentale**

Recommandation #14 : Oeuvrer à la **formation et à la rétention du personnel** dans le système public afin d'assurer des soins de qualité et accessibles en première ligne, mais également en deuxième ligne

¹ R. Langevin (2025). "Diminution des coûts de santé : le rôle des organismes communautaires". IRIS en ligne <https://iris-recherche.qc.ca/publications/organismes-communautaires-sante/>

Recommandation #15 : **Limiter le développement du réseau privé** dans le milieu de la santé, car il affaiblit le système public en augmentant l'exode des employé-es et des ressources

Améliorer le système d'éducation

Recommandation #16 : **Réduire** le financement **des écoles privées** et accroître le financement du secteur public;

Recommandation #17 : **Arrêter les compressions budgétaires et assurer le financement** de services de qualité, ainsi que l'agrandissement et la rénovation des bâtiments vétustes.

Soutenir une mobilité moins polluante et plus inclusive

Recommandation #18 : Soutenir le développement de **systèmes de transport** en commun inter et intra villes qui soient **structurants, abordables et conviviaux**; et ce, pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises

Recommandation #19 : Soutenir la **densification** (résidentielle et en termes de services de base) partout au Québec

Recommandation #20 : **Réduire le soutien** aux projets et à **l'auto-solo** de manière générale (ne pas construire de nouvelles autoroutes, réduire la publicité sur les voitures,...)

1. État des lieux : les inégalités socio-économiques mettent en péril le modèle québécois

Dans un rapport publié récemment, l'Observatoire québécois des inégalités affirmait : «Ce 2 janvier à 9h47, les présidents-directeurs généraux (PDG) des plus grandes entreprises québécoises ont gagné l'équivalent du salaire annuel moyen au Québec.»² Depuis le début des années 1980, les inégalités sociales n'ont cessé de se creuser. Cette situation s'explique notamment par une fiscalité moins progressive et de graves compressions dans les programmes sociaux gouvernementaux.

Toujours selon l'Observatoire québécois des inégalités, depuis 2023, le Québec est la province où les écarts de richesse sont les plus marqués.³

- Au Québec, 662 000 personnes vivaient avec un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins de base en 2023, soit 7,6 % de la population¹. Statistique Canada calcule que ce déficit, agrégé à l'échelle du Québec, atteignait 4,8 milliards de dollars en 2023. À titre de comparaison, cette somme représentait 3,1 % du budget du Québec, et environ le tiers (38,4 %) de la valeur des actions détenues par les 21 PDG les mieux rémunérés au Québec.
- Les inégalités de patrimoine sont bien plus prononcées que les inégalités de revenu. Au Québec, les familles faisant partie des 10 % les plus riches possèdent, à elles seules, près de la moitié de la richesse (45,6 %) contre seulement 4.3 % pour les 40 % les plus pauvres.⁴
- Les mesures gouvernementales d'encouragement à l'épargne profitent de manière disproportionnée aux familles les mieux nanties. Les 20 % des familles les plus riches détiennent à elles seules 70 % des avoirs détenus dans un REER et 55 % des avoirs détenus dans un CELI.

² Boucher, G. (2026). "Un tiers des actions des PDG les mieux payés suffirait à couvrir les besoins de base de toute la population québécoise" [en ligne].

<https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2025/12/Article-Salaire-des-PDG-2026-1.pdf>

³ Boucher, G. et S. Torres. (2013). [en ligne]

<https://observatoiredesinegalites.com/les-inegalites-de-patrimoine-au-quebec/>

⁴ Boucher, G. (2026) idem. p.8

Tandis que la richesse se concentre de plus en plus entre quelques mains, la pauvreté s'accroît à un rythme effarant. Des milliers de personnes n'ont plus les moyens de se nourrir adéquatement, de se loger, et de manière générale de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Une meilleure répartition de la richesse permettrait non seulement d'assurer une société plus juste, mais aussi de répondre aux multiples crises auxquelles fait face le Québec (crise climatique, insécurité alimentaire, crise du logement et crise de confiance envers les institutions).

En effet, le bien-être de la population dépend non seulement du revenu disponible, mais aussi de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'accès à des logements réellement accessibles et à des transports collectifs adéquats, d'une offre culturelle diversifiée et de qualité et enfin, à la mise en œuvre d'une réelle transition écologique afin de lutter contre les conséquences du dérèglement climatique.

Selon Attac Québec, le prochain budget du gouvernement doit :

- s'attaquer à la réduction des inégalités de patrimoine;
- adopter une fiscalité plus équitable et exiger une plus grande contribution financière de la classe plus aisée;
- cesser les coupes dans les services publics et renoncer à leur privatisation.

2. Augmenter le revenu de l'État par une fiscalité plus juste

Résoudre le problème du déficit de l'État par des mesures d'austérité s'est avéré très dommageable pour la population, et en particulier pour les personnes les plus vulnérables. C'est plutôt par l'augmentation des revenus de l'État et par une fiscalité équitable que nous pourrions bâtir une société saine, juste et prospère. Pourtant, le gouvernement réduit année après années les impôts des plus riches, se privant de recettes fiscales importantes. Les baisses d'impôt successives des années 2018-2023 ont causé près de 4,1 milliards de \$ de pertes récurrentes pour le financement des missions de l'État.⁵ **Il est grand temps que le prochain budget mette un frein à**

⁵ Hébert, G. et P.-A. Harvey, (2023). *Baisses d'impôt : quels effets pour les ménages et les finances publiques ?* Iris [en ligne] <https://iris-recherche.qc.ca/publications/baisses-impot-qc-2023/>

l'accaparement de la richesse collective par les ultra-riches et les grandes compagnies et les contraigne à payer leur juste part d'impôt.

La Coalition Main rouge, de laquelle Attac Québec est membre, propose 16 mesures fiscales qui pourraient rapporter au gouvernement du Québec plus de 14 milliards de \$ annuellement.⁶ Nous reprenons ici quelques-unes de ces mesures qui nous semblent particulièrement pertinentes.

a) Améliorer la progressivité de l'impôt.

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables, il n'en reste aujourd'hui que 4, dont le dernier regroupe les revenus à partir de 129 590 \$, pour un taux marginal de 25,75 %. L'établissement de 9 paliers d'imposition, avec un taux marginal de 38 % sur les revenus dépassant 250 000 \$ générerait à lui seul **2,5 milliards \$** de revenus supplémentaires aux coffres de l'État.⁷ Notons que de 1955 à 1971, années prospères au Québec, les paliers d'imposition s'échelonnaient jusqu'à 2,5 millions de revenus (en dollars de 2017) et le taux d'impôt marginal combiné (fédéral et provincial) pour le dernier palier dépassait 82 %.

b) Taxer la fortune et les successions et non pas seulement les revenus.

Il s'agit de prendre l'argent là où il se trouve... La croissance du patrimoine des ménages les plus aisés a été fulgurante ces dernières années, ce qui a créé des inégalités criantes. En 2023, les familles faisant partie des 10 % les plus riches y captaient, à elles seules, près de la moitié de la richesse (45,6 %), contre seulement 4,3 % pour les 40 % les plus pauvres.⁸

Or, contrairement aux autres pays du G7, ni le Canada ni le Québec ne taxent la fortune des plus nantis, situation qui prive l'État de sommes importantes. Afin que chacun paie sa juste part, il faut, en plus d'imposer les revenus, taxer la richesse. Ceci importe d'autant plus que beaucoup de ménages fortunés vivent essentiellement de leurs rentes et jouissent de conseils financiers et de leviers économiques qui leur

⁶ Coalition Main rouge. (2021). *Pour une société plus juste*, Coalition Main rouge [en ligne] <https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>

⁷ Idem

⁸ Boucher, G. (2026). "Un tiers des actions des PDG les mieux payés suffirait à couvrir les besoins de base de toute la population québécoise" [en ligne]. <https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2025/12/Article-Salaire-des-PDG-2026-1.pdf>

permettent de se soustraire au fisc et de réduire pratiquement à néant leur contribution à la richesse collective. Contrairement à l'impôt sur le revenu, qui concerne les individus, cet impôt sur la richesse aurait pour base d'imposition la valeur nette des ménages, et pourrait se faire de maintes façons. Par exemple, si on établissait une taxe de 0,5 % sur un patrimoine compris entre 5 et 25 millions de \$, et une taxe de 1 % sur les patrimoines dépassant les 25 millions de \$, l'État recueillerait **4,270 milliards de \$**.⁹ Cette somme pourrait servir à consolider le filet social dont bénéficieraient tous et toutes.

c) Réduire les crédits d'impôt qui profitent surtout aux classes aisées.

Après avoir instaurée une (timide) mesure qui consistait à augmenter le taux d'inclusion du gain en capital à 66,7% plutôt que 50% pour les gains dépassant 250 000 \$, le gouvernement recule, alors que cette mesure lui aurait permis d'engranger **2,5 milliards de dollars en cinq ans** d'après les estimations du ministre de la Finance : « Le taux d'inclusion actuel de 50 % sur les gains en capital profite de manière disproportionnée aux riches, qui tirent relativement plus de revenus des gains en capital que la classe moyenne » estime le gouvernement.¹⁰

De plus, les crédits comme les CELI, les REER et la faible imposition des dividendes, servent eux aussi, à une petite portion aisée de la société. Ceux-ci doivent, selon nous, être plafonnés. L'analyse des dépenses fiscales entamées par le gouvernement devra en tenir compte.

d) Augmenter les taxes sur les grandes entreprises.

Nous comprenons le désir du gouvernement de réagir aux mesures tarifaires imposées par le gouvernement Trump et nous sommes bien sûr d'accord qu'il faut soutenir notre économie. Cependant, les gains des grandes entreprises ont considérablement augmenté et la plupart des multinationales ne paient que peu ou pas d'impôts sur leurs bénéfices, ce qui cause un immense manque à gagner pour les finances publiques. Une réforme s'impose. La TVQ sur les services de Netflix, Amazon et autres géants du numérique est un pas dans la bonne direction, mais cette mesure est nettement insuffisante.

⁹ Coalition Main rouge (2021). Idem

¹⁰ Labbé, J. (2025). *Gains en capital : Québec doit reculer, selon le PCQ*. Radio-Canada [en ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2131192/hausse-taux-imposition-gains-capital-canada-quebec>

Plusieurs pays européens privilégient l'idée d'une taxe sur les superprofits des grandes compagnies qui ont profité de la crise de la Covid. L'équipe de *Canadians for Tax Fairness* estime les superprofits des grandes compagnies au Canada à **441 milliards \$**, uniquement pour la période 2021-2023. Elle propose un système d'imposition de ces superprofits en deux étapes qui rapporterait, dès maintenant jusqu'à **50 milliards \$** au trésor public canadien, puis, 8 milliards supplémentaires par année.¹¹ Ces estimations devraient être ajustées à l'échelle du Québec et pourraient montrer la voie d'une fiscalité plus juste.

Malheureusement, le gouvernement du Canada qui avait adopté une loi imposant une taxe minime de 3% sur les profits des grandes compagnies a reculé suite aux pressions de Trump.

De timides initiatives internationales dans ce sens prennent forme et le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il s'associe à ces efforts.

e) Taxer les activités financières.

Les secteurs de la finance et des assurances ont bénéficié de décennies de réduction d'impôts et de taux d'imposition préférentiels. Les grandes banques figurent en tête de liste des entreprises ayant réalisé des profits faramineux. Le rétablissement de la taxe sur le capital des institutions financières, abolie en 2011 par le gouvernement de Jean Charest, pourrait rapporter jusqu'à **862 millions de dollars** au Québec, d'après la Coalition Main rouge.¹²

Une taxe sur les transactions financières (TTF), telle que proposée par le FMI et appliquée dans plusieurs pays devient elle aussi un outil indispensable.

Par exemple, en France: « **la TTF prélève 0,3% des transactions financières.** Un taux indolore pour le monde de la finance et qui n'a jamais eu d'impact sur l'attractivité des marchés mais **qui rapporte près de 2 milliards d'euros par an à l'État Français.**

¹¹ *Canadians for Tax Fairness* (2024). *Taxer les profits excédentaires au Canada*, Canadians for Tax Fairness. [en ligne]

<https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/taxing-excess-profits-canada-urgent-proposal-action>

¹² Coalition Main rouge. (2021). Idem

En France, la taxe sur les transactions financières existe depuis 2012. »¹³ Des critiques considèrent que la collecte de cette taxe est défaillante et que les recettes fiscales potentielles seraient de 5 milliards \$ par année. Il reste que c'est un pas dans la bonne direction et que le Québec pourrait s'en inspirer.

f) Réduire l'évasion fiscale et le recours aux paradis fiscaux.

D'après le rapport du ministère des Finances, déposé le 10 novembre 2017 à l'Assemblée nationale, le Québec perd **1 milliard \$** annuellement à cause des paradis fiscaux. Ces données devraient être mises à jour et une estimation plus fiable est nécessaire. *Canadians for Tax Fairness* estime que les pertes du gouvernement canadien dans les paradis fiscaux s'élèvent à 15 milliards de \$; en adaptant ces données à l'économie du Québec qui représente 20% de l'économie canadienne, les pertes du Québec devraient se situer plutôt autour de 3 milliards de \$. La Commission des finances publiques, sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux au Québec, a démontré, dans son rapport de mars 2017, que le gouvernement provincial peut agir sur ce fléau.¹⁴ Plusieurs recommandations avaient été proposées, mais sont restées lettre morte. En période de déficit, combattre l'évasion fiscale devient primordiale et devrait figurer dans le prochain budget du gouvernement.

3. Renforcer le filet social

La santé

En 2025-26, les impacts de la création de Santé Québec au printemps 2024 se sont fait sentir, tout comme la tentative d'imposition de la loi 2. En 2025, 1,5 millions de Québécois et de Québécoises étaient sans médecin de famille, des bris de services ont été observés, des bris d'équipement ont menacé la pollution de l'environnement, la liste d'attente pour des soins est tellement longue dans le système public que le gouvernement paie des cliniques privées pour s'en occuper... Nous sommes loin de l'idéal proposé lors de la mise en vigueur de la Régie de l'assurance maladie en 1970. Et loin des situations présentes dans plusieurs d'Europe par exemple.

¹³Oxfam France. (2024). *Scandale autour de la taxe sur les transactions financières : des milliers d'euros perdus pour l'État*. Oxfam France [en ligne]
<https://www.oxfamfrance.org/financement-du-developpement/scandale-autour-de-la-ttf/#:~:text=La%20TTF%20pr%C3%A9l%C3%A8ve%200%2C3,transactions%20financi%C3%A8res%20existe%20depuis%202012>

¹⁴Assemblée nationale du Québec. (2017). *Lutte aux paradis fiscaux, la commission des finances publiques dépose son rapport*, Assemblée nationale du Québec. [en ligne]
<https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/CommuniquePresse-4409.html>

Dans le prochain budget, dans une optique d'assainissement de la démocratie et d'efficacité de chaque dollar investi, le gouvernement se doit de :

- Investir en santé préventive ainsi qu'investir auprès des organismes communautaires soutenant les Québécois et Québécoises au niveau des déterminants sociaux de la santé¹⁵ afin de réduire les coûts de santé curative
- Consulter réellement les acteurs et les actrices du système, en incluant les usagers et usagères, plutôt que de gouverner par le biais de lois adoptées sous bâillon
- Intégrer les éléments tombant hors des services couverts par la RAMQ comme de nombreux médicaments ou la santé mentale
- Oeuvrer à la formation et à la rétention du personnel dans le système public afin d'assurer des soins de qualité et accessibles en première ligne, mais également en deuxième ligne
- Limiter le développement du réseau privé qui affaiblit le système public en augmentant l'exode des employé-es et des ressources

L'éducation : pour un système pleinement financé et réellement égalitaire

Nous considérons l'éducation comme un investissement et non une dépense; elle est indispensable à la prospérité d'une société, contrairement au réarmement qui fait partie des nouvelles priorités du gouvernement Legault.

Selon nous, l'éducation doit assurer une égalité des chances pour toutes et tous et une mobilité sociale. Or le système scolaire est de plus en plus axé vers la compétition, ce qui se traduit plutôt par une ségrégation scolaire qui accentue les disparités socio-économiques en plus de priver le système public d'importantes ressources.¹⁶ Il faut mettre fin au système à trois vitesses qui accentue les inégalités au lieu de les réduire.

¹⁵ R. Langevin (2025). "Diminution des coûts de santé : le rôle des organismes communautaires". IRIS en ligne <https://iris-recherche.qc.ca/publications/organismes-communautaires-sante/>

¹⁶ Si l'on se fie à l'étude des impacts économiques du *Plan pour un réseau scolaire commun*^[9], la fin des subventions à l'école privée représenterait, pour le gouvernement provincial, une économie de 512 millions de dollars.

Pour cette raison, nous recommandons de remettre en question le financement des écoles privées et d'abolir les fondations privées en éducation afin d'assurer une réelle égalité des chances.

En outre, la population étudiante continue d'augmenter. Or, le système d'éducation connaît une pénurie de personnel de soutien, d'enseignants et de professionnels. Il doit également répondre à des besoins en équipements nouveaux et doit entretenir un parc immobilier vieillissant qui menace la santé des élèves et du personnel.¹⁷

Pourtant, les règles budgétaires, déposées par le ministère de l'Éducation en juin 2025, ont imposé des compressions sans précédent à l'ensemble du réseau scolaire québécois.¹⁸ Malgré les prétentions du gouvernement, ces mesures – d'autant plus inacceptables qu'elles n'avaient pas été annoncées dans le budget d'avril 2025 – ont durablement affecté les services aux élèves. De récentes annonces laissent même entrevoir des compressions additionnelles de 300 à 500 millions \$ pour les secteurs primaire et secondaire, selon la Fédération des centres de services scolaires du Québec.¹⁹ Pareil acharnement n'augure rien de bon pour la survie du réseau public issu de la Révolution tranquille.

Pour le budget 2026-2027, Attac Québec recommande :

- la réduction du financement des écoles privées et l'accroissement du financement du secteur public;

¹⁷ Selon la Fédération des cégeps, la population étudiante au collégial connaîtra une croissance de plus de 30 000 personnes à l'enseignement régulier entre l'automne 2024 et l'automne 2029, soit une hausse de 18 % en 5 ans. Sans auteur. (2026). Investir dans les cégeps : donner au Québec les moyens de réussir [en ligne]
<https://fedeccegeps.ca/communiqués/2026/01/investir-dans-les-cegeps-donner-au-quebec-les-moyens-de-reussir/>

Selon Ministère de l'Éducation, l'effectif étudiant au secondaire passera d'environ 22 304 élèves entre 2022-2023 et 2028-2029.

Ministère de l'éducation. (2023). [en ligne]

<https://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/previsions/previsions-de-leffectif-scolaire-a-leducation-prescolaire-a-lenseignement-primaire-et-secondaire-par-centres-de-services-scolaires-et-commissions-scolaires-et-pour-lensemble-du-quebec>

¹⁸ Dion-Viens, D. (2026). *Des compressions de 300 à 500 M\$ sont appréhendées pour la rentrée et ce sont les services aux élèves qui écoperont*, Journal de Montréal. [en ligne]
<https://www.journaldequebec.com/2026/01/17/des-compressions-de-300-a-500-millions--apprehendees-pour-la-rentree-et-ce-sont-les-services-aux-eleves-qui-ecoperont>

¹⁹ Idem

- la fin des compressions budgétaires et le financement de services de qualité, ainsi que l'agrandissement et la rénovation des bâtiments vétustes.

Les transports

Bien que le gouvernement québécois se soit doté d'une politique en mobilité durable ainsi que d'un plan d'action l'accompagnant, sa mise en place reste à la traîne. Au Québec, les transports représentent une source importante d'émission de GES et le nombre de voitures sur les routes doit être restreint.

Le budget 2026 se doit de soutenir des solutions concrètes pour la population québécoise. Ces solutions devraient s'inspirer de la politique de mobilité durable du ministère des transports, c'est-à-dire, commencer par Réduire le besoin en déplacements puis Transférer les déplacements restants vers des moyens de transports moins énergivores et moins polluants.²⁰ Pour ce faire, le budget devrait :

- soutenir le développement de systèmes de transport en commun inter et intra villes structurants, abordables et conviviaux; et ce, pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises;
- soutenir la densification (résidentielle et en termes de services de base) partout au Québec afin de réduire les distances parcourues;
- réduire le soutien aux projets facilitant l'auto-solo et à l'auto-solo de manière générale (ne pas construire de nouvelles autoroutes, réduire la publicité de voitures,...).

²⁰ *Transporter le Québec vers la modernité : Politique de mobilité durable - 2030* (2018). Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. [en ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/publications-amd/Plan_de_mobilite_durable/PO_politique-mobilite-durable_MTMDDET.pdf

Conclusion

Nous réitérons que, selon Attac Québec, le bien-être collectif doit primer sur l'enrichissement d'une minorité d'individus ou d'entreprises. La prospérité d'une société est basée sur une population en santé et éduquée et un système égalitaire et démocratique. Ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant que nous allons sortir de la crise. Les mesures fiscales pour rétablir l'égalité et maintenir voire renforcer nos services publics sont connues. Il n'en tient qu'au gouvernement d'avoir la volonté politique pour les mettre en marche.

Le prochain budget doit viser la justice fiscale, sociale et écologique garante de la démocratie et de la prospérité de la société québécoise.